

N°21-12-100

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J DELANNOY), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoirs de F FAUVIAUX et de A CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. donne pouvoir à JP PRUVOST) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A CORDIER) ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A CORDIER) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à S LAVOGEZ) ; BACQUET J. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à C LEROY) ; BEE D.

Absents :

Madame POULAIN P.

Monsieur BRUSSELLE D.

Madame Hélène COFFIN est élue secrétaire.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ENTRETIEN DE LA DEFENSE INCENDIE DE LA
PORTE DU LITTORAL – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE LEULINGHEM**

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Dans le cadre des missions du Syndicat des eaux du Dunkerquois, un entretien/maintenance de la défense incendie est réalisé pour le compte des communes adhérentes.

A ce titre, la défense incendie de la Porte du Littoral est comptabilisée sur la commune de Leulinghem qui en supportera le coût pour le compte de la CCPL.

Le SED identifiera précisément sur les documents de facturation de la commune les poteaux de la Porte du Littoral.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider la mise en œuvre d'une convention pluriannuelle de remboursement à la commune de Leulinghem des surcoûts engendrés par l'entretien de la défense incendie du parc d'activités de la Porte du Littoral et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

1. **DÉCIDE** de valider la mise en œuvre d'une convention pluriannuelle de remboursement à la commune de Leulinghem des surcoûts engendrés par l'entretien de la défense incendie du parc d'activités de la Porte du Littoral ;
2. **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme.
Le Président,

